

Compte-rendu Séance du 1 Juillet 2014

L' an 2014 et le 1 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel Maire.

Présents : MORVANT Michel, Maire, GUILLANIC Floriane, LE LAIN Jean-Luc, MOUNIER Anne-Solange, PERRET Jean-Yves, EZONEN René, FORET Marie-Christine, LARDEUX Philippe, GUILLERM Brigitte, ROUILLE Nathalie, PIGNOL Brigitte, CORNEC Joseph, BRIGARDIS Marie-Hélène.
Excusé(s) ayant donné procuration : GUIFFES Eric à GUILLANIC Floriane, LE CLAINCHE David à MOUNIER Anne-Solange.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13
- Votants : 15

Date de la convocation : 25/06/2014

Date d'affichage : 25/06/2014

A été nommé secrétaire : GUILLANIC Floriane

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et constate que le quorum est atteint.

1. Avenants aux marchés en cours

réf : 01/01/07/2014

Maison de santé et micro crèche - Avenant n°3 du lot 1 Gros oeuvre

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Vu le code des marchés publics,
Vu le marché conclu avec l'entreprise LAVOLE Constructions adjudicataire du lot considéré notifié le 01/12/2013, en application de la délibération du conseil municipal du 28/10/2013,
Vu la proposition d'avenant N°3 transmise par le Pact HD 56, maître d'oeuvre, et notamment l'article II présentant la nouvelle économie du marché pour un montant supplémentaire de 2 690,20 € hors taxe, pour réalisation du rejointoiement extérieur du pignon nord est,

Le Conseil municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté par le titulaire du lot 1 relatif au gros oeuvre pour un montant de 2 690,20 € hors taxe. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 228 251,99 € hors taxe.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

réf : 02/01/07/2014

Maison de santé et micro crèche - Avenant n°1 du lot 7 Electricité

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Vu le code des marchés publics,
Vu le marché conclu avec l'entreprise SARL ROUILLE adjudicataire du lot considéré notifié le 18/11/2013, en application de la délibération du conseil municipal du 28/10/2013,
Vu la proposition d'avenant N°1 transmise par le Pact HD 56, maître d'oeuvre, et notamment l'article II présentant la nouvelle économie du marché pour un montant supplémentaire de 3 699,00 € hors taxe, pour un équipement complémentaire exigé par la pose de deux compteurs électriques au lieu d'un seul initialement prévu,

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté par le titulaire du lot 7 relatif à l'électricité pour un montant de 3 699,00 € hors taxe. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 43 135,00 € hors taxe.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2. Tarifs de la cantine

réf : 03/01/07/2014

Révision du prix des repas à la cantine

Le Maire rappelle au Conseil que le prix des repas servis aux élèves des écoles de PLOURAY pour l'année 2013-2014 dans le cadre du service de la restauration scolaire est le suivant :

- Tarif 1 (tickets roses) : 2,80 € ;
- Tarif 2 (tickets jaunes) : 2,70 € (appliqué à partir du 3ème enfant de la même famille) ;
- Tarif 3 (tickets verts) : 2,60 € (appliqué à partir du 4ème enfant de la même famille).

En application du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, le Conseil Municipal est libre de fixer les tarifs des repas servis aux élèves.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de majorer le prix des repas servis au restaurant scolaire de la commune de PLOURAY de 0,10 € par tickets.

En conséquence, les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2014-2015 sont les suivants :

- Tarif 1 (tickets roses) : 2,90 € ;
- Tarif 2 (tickets jaunes) : 2,80 € (appliqué à partir du 3ème enfant de la même famille);
- Tarif 3 (tickets verts) : 2,70 € (appliqué à partir du 4ème enfant de la même famille).

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

3. Ligne de trésorerie à renouveler

réf : 04/01/07/2014

Ligne de trésorerie pour travaux 2014

Le Maire présente aux élus la ligne de trésorerie proposée par le Crédit Agricole de Vanne, destinée à couvrir les besoins de trésorerie liés aux travaux prévus en 2014. Il précise que plusieurs établissements bancaires ont été consultés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal invite le Maire à contracter une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Plafond : 200 000 €
Taux d'intérêt : Euribor + 1,78 %, soit à Mai 2014 : 2,105 %.
Frais de mise en place : 0,10 %

A cet effet, le Conseil autorise, à la majorité, le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de cette ligne de trésorerie et les demandes de tirages.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 2)

4. Subvention au Secours Catholique

réf : 05/01/07/2014

Subvention 2014

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de subvention complémentaire de 100 € par le Secours catholique, suite à la délibération prise le 16/05/2014 pour un montant de 50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 100 € au Secours catholique.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

5. Désignation des délégués de l'administration pour la Commission de révision des listes électorales

réf : 06/01/07/2014

Désignation des délégués de l'administration pour la Commission de révision des listes électorales

Le conseil municipal,

Vu la demande de M. le Sous-préfet de Pontivy en date du 25 juin 2014,

Considérant que le conseil municipal doit proposer un délégué désigné par le sous-préfet et un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance, pour siéger au sein des commissions administratives pour la révision des listes électorales pour l'année 2014-2015,

Désigne les délégués suivants :

- M. Jean-Yves RAOULT, à l'unanimité ;
- M. André MICHEL, à l'unanimité.

Et transmet cette délibération à M. le Sous-préfet de Pontivy.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

6. Commission communale des impôts directs (CCID) - Rectificatif

réf : 07/01/07/2014

Commission communale des impôts directs (CCID) - Rectificatif

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Considérant que le Conseil municipal a proposé par délibération du 13/06/2014 une liste de 24 noms en ce sens,
Considérant que la liste doit comporter une personne domiciliée hors commune comme titulaire,

Le Conseil décide, à l'unanimité, de proposer en remplacement de M. Bernard LE MOËL :

- M. Patrick LE BARS, domicilié à PAULE (22340), comme commissaire titulaire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

7. Questions diverses

* Récapitulatif des subventions aux associations votées au 01/07/2014 : 25 731 €, ainsi que les subventions aux voyages scolaires (47€ par élève) et aux fournitures du collège Chateaubriand (6€ par élève), dont les montants totaux dépendront du nombre d'élèves concernés.

En mairie, le 8/07/2014
Le Maire
Michel MORVANT